



MONTMORENCY

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat général

2014- N°7
AMS/SRV

Publié le : 16 DEC 2014

Certifié exact par le Maire,

Montmorency, le 16 DEC, 2014

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S

Anne-Marie SORET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE HUIT DECEMBRE A VINGT ET UNE HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 décembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERTHY, Maire.

Présents :

Mme HOYAUX, M.OLIVIER, Mme LE GUERN, M.ISARD, Mme MORHLS, M.GUIRAUDET, Mme FAURE, M.BORDERIE, MASSARINI, Mme NOACHOVITCH, M.THORY, Mme JOSSERAN (à partir de 21h10), M.DAUX (à partir de 21h55), Mme BONNET, M.MANCEAUX, Mme REVET, M.GILLOT, M.ATTIA, M.BRIANCHON, Mme QUIRET, M.PEREAULT, Mme ASCHENAZI, M.TAYBI, M.DETTON, M.BOUTRON, Mme RIDIMAN, M.ESKENAZI, M.BERTHIER, Mme CHENET.

Absents excusés :

M.DAUX Procuration à Mme LE GUERN (jusqu'à 21h55)
Mme DUHALDE Procuration à Mme REVET
Mme BITRAN Procuration à M.ISARD
Mme BRAINVILLE Procuration à M.BRIANCHON
Mme PIAZZI Procuration à M.DETTON
Mme PUZZUOLI Procuration à M.BOUTRON

Secrétaire de séance :

Mme RIDIMAN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Mme RIDIMAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2014.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 09.14.253 : Fiche de prêt de l'exposition « L'âne en guerre & autres animaux soldats » du lundi 15 au lundi 28 septembre 2014 dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine
(Prise le 17 septembre 2014 – Enregistrée le 18 septembre 2014)

Il a été décidé de signer une fiche de prêt avec le Conseil général du Val d'Oise domicilié 2 avenue du Parc – 95000 - CERGY-PONTOISE. Le prêt est consenti à titre gratuit.

DECISION 09.14.254 : Extension d'assurance : Assurance « Tous risques objets » pour le prêt de jeux vidéos par le Conseil général du Val d'Oise, pour l'exposition « Génération Manga » du 18 septembre au 8 octobre 2014
(Prise le 17 septembre 2014 – Enregistrée le 18 septembre 2014)

Il a été décidé de signer la proposition d'assurance n°007-01—00 garantissant le matériel emprunté au Conseil général avec la SMACL dont le siège social se situe 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 – NIORT CEDEX 9. Le coût s'élève à 63,11 €.

DECISION 09.14.255 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 17 septembre 2014 – Enregistrée le 22 septembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec La Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines domiciliée 21 avenue de Paris – 78000 – VERSAILLES pour former un agent au diplôme de Responsable Ressources Humaines. Le montant de la prestation est fixé à 2 539 € nets de taxes pour l'année 2014.

DECISION 09.14.256 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 18 septembre 2014 – Enregistrée le 22 septembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec le CNFPT, situé 13 boulevard de l'Hautil – 95092 – CERGY PONTOISE, pour une formation Certiphyto les 10 et 11 décembre 2013. Le montant de la prestation est fixé à 240 € nets de toutes taxes.

DECISION 09.14.257 : Marché 14BT03 – Travaux de réfection du parquet de la salle de danse du Dojo
(Prise le 22 septembre 2014 – Enregistrée le 30 septembre 2014)

Il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise JMS située 7 rue des Frères Noger – 93160 – NOISY LE GRAND. Le marché est conclu pour un montant de 18 742,33 € HT (22 490,80 € TTC).

DECISION 09.14.258 : Convention avec la Croix Rouge Française dans le cadre du festival Génération Manga les 4 et 5 octobre 2014
(Prise le 23 septembre 2014 – Enregistrée le 25 septembre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec la Croix Rouge Française domiciliée 98 rue Didot – 75694 – PARIS CEDEX 14. Le coût de la prestation s'élève à 571 € TTC.

DECISION 09.14.259 : Convention de mise à disposition d'une salle avec l'association « Imaginons Pasteur » pour l'organisation d'une réunion le 26 septembre 2014 à partir de 20h
(Prise le 25 septembre 2014 – Enregistrée le 25 septembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition de la salle dite « ancien réfectoire » de l'école élémentaire Pasteur avec l'association « Imaginons Pasteur » domiciliée 4 rue de l'Ermitage – 95160 – MONTMORENCY. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 09.14.260 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 25 septembre 2014 – Enregistrée le 30 septembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec Ciril dont le siège social se situe 49 avenue Albert Einstein – 69100 – VILLEURBANNE pour une formation au logiciel paic de quatre jours les 16, 17, 23 et 24 octobre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 1 540 € net de toutes taxes.

DECISION 09.14.261 : Contrat de prestation avec l'association Fency TV pour une prestation vidéo sur les élections du Conseil Municipal des Jeunes
(Prise le 25 septembre 2014 – Enregistrée le 3 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association Fency TV, domiciliée 20 place des Toulouse – 95000 – CERGY pour la réalisation d'une vidéo de 10 minutes sur les élections du CMJ. Le tarif de l'animation est fixé à 2 000 € TTC.

DECISION 09.14.262 : Contrat de prestation avec l'association Fency TV pour une prestation vidéo pour la journée sur la participation citoyenne des jeunes
(Prise le 25 septembre 2014 – Enregistrée le 3 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association Fency TV, domiciliée 20 place des Toulouse – 95000 – CERGY pour la réalisation d'une vidéo de 10 minutes et d'un teaser de 2 minutes. Le tarif de l'animation est fixé à 1 549 € TTC.

DECISION 09.14.263 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts au profit du Lycée des métiers d'Enghien les Bains
(Prise le 29 septembre 2014 – Enregistrée le 16 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec le Lycée des métiers d'Enghien les Bains sis 71 avenue de Ceinture – 95880 – ENGHIEEN LES BAINS. La mise à disposition est consentie à titre gratuit aux dates suivantes : 2, 9, 16 octobre, 6, 13 novembre 2014, 2, 9, 16 avril, 7, 21, 28 mai et 4 juin 2015.

DECISION 09.14.264 : Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Chapeau Perrault ! » le mardi 9 décembre 2014 dans le cadre de « Livres en scène »
(Prise le 30 septembre 2014 – Enregistrée le 3 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec la Compagnie Théâtre en stock dont le siège social se situe Maison de Quartier des Linandes – 95000 – CERGY. Le coût total de la prestation est fixé à 3 750 € TTC.

DECISION 09.14.265 : Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Artik » les mardi 2 et mercredi 3 décembre 2014 dans le cadre de « Livres en scène »
(Prise le 30 septembre 2014 – Enregistrée le 3 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association Tro-Heol dont le siège social est situé 22 route de Kergout – 29180 – QUEMENEVEN. Le coût total de la prestation est fixé à 7 701,50 € TTC.

DECISION 09.14.266 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 30 septembre 2014 – Enregistrée le 3 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec le CNFPT situé 13 boulevard de l'Hautil – 95092 – CERGY PONTOISE, pour une formation de 10 agents des services techniques les 15 et 22 octobre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 800 € nets de toutes taxes.

DECISION 10.14.267 : Marché 14VO02 – Travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public
(Prise le 1^{er} octobre 2014 – Enregistrée le 3 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un marché avec le groupement Citéos/Filloux ayant pour mandataire l'entreprise Citéos Goussainville – Cegelec Paris située 21 rue Gaston Monmousseau – 95190 – GOUSSAINVILLE. Le marché est conclu pour la durée d'exécution des travaux, pour un montant forfaitaire de 270 354 € HT (324 424,8 € TTC) pour la tranche ferme et 9 975 € HT (11 970 € TTC) pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 280 329 € HT (336 394,8 € TTC).

DECISION 10.14.268 : Extension d'assurance : Assurance « Tous risques objets » pour le prêt de packs mobiliers par le Conseil Général du Val d'Oise et la location de matériel de sonorisation dans le cadre de la manifestation « Génération Manga »
(Prise le 1^{er} octobre 2014 – Enregistrée le 1^{er} octobre 2014)

Il a été décidé de signer la proposition d'assurance n°007-01-00 de la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 – NIORT CEDEX 9. Le montant de la dépense est de 116,52 € TTC.

DECISION 10.14.269 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts au profit de l'association Street Connexion
(Prise le 2 octobre 2014 – Enregistrée le 28 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Street Connexion située 2 chemin de la Butte aux Pères – 95160 – MONTMORENCY. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour le période du 7 au 9 novembre 2014.

DECISION 10.14.270 : Contrat de prestation avec l'association « A Vos Jeux » pour l'animation de l'Espace Jeux Citoyens durant la Journée de la Participation Citoyenne des Jeunes
(Prise le 3 octobre 2014 – Enregistrée le 10 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association A Vos Jeux domiciliée 64 rue du Château – 95320 – SAINT LEU LA FORET. Le coût total de la prestation est fixé à 150 € TTC.

DECISION 10.14.271 : Convention d'animation avec le Comité International des Jeux Mathématiques pour l'animation d'un stage Jeux de calcul et de logique durant les vacances scolaires
(Prise le 6 octobre 2014 – Enregistrée le 16 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec le Comité International des Jeux Mathématiques domicilié 11 rue Pierre et Marie Curie – 75005 – PARIS, pour un stage du 27 au 29 octobre 2014 pour 12 jeunes de 11 à 17 ans. Le tarif total de l'atelier est fixé à 300 € TTC.

DECISION 10.14.272 : Convention d'animation avec la société Jérémy Bandel pour l'animation de stages Basket et Base-ball durant les vacances scolaires
(Prise le 6 octobre 2014 – Enregistrée le 16 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec la société Jérémy Bandel domiciliée 81 bis boulevard du Maréchal Joffre – 95100 – SAINNOIS, pour l'animation d'un stage Basket du 27 au 29 octobre 2014 et d'un stage Base-ball du 30 au 31 octobre 2014 pour 15 jeunes de 11 à 17 ans. Le tarif total des ateliers est fixé à 312,50 € TTC.

DECISION 10.14.273 : Convention d'animation avec la société François Mothron pour l'animation de stages Golf et Tir à l'arc durant les vacances scolaires
(Prise le 7 octobre 2014 – Enregistrée le 16 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec la société François Mothron domiciliée 69 rue Antonin Georges Belin – 95100 – ARGENTUEUIL, pour l'animation d'un stage Golf du 20 au 22 octobre et d'un stage Tir à l'arc du 23 au 24 octobre 2014. Le tarif total des ateliers est fixé à 337,50 € TTC.

DECISION 10.14.274 : Convention de mise à disposition d'une salle de réunion avec matériel
(Prise le 7 octobre 2014 – Enregistrée le 27 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Les Cyclos du Lac d'Enghien domiciliée Hôtel de Ville – 95880 – ENGHIEU LES BAINS. La mise à disposition est conclue à titre gratuit pour le 18 janvier 2015 de 6h30 à 14h.

DECISION 10.14.275 : Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Oleanna » avec le Théâtre de l'eau qui dort programmé le samedi 31 janvier 2015 à la Briqueterie MLC à Montmorency
(Prise le 8 octobre 2014 – Enregistrée le 22 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec le Théâtre de l'eau qui dort domicilié chez Monsieur Patrick ROUDEZ, « le Village » - 24250 – LA ROQUE GAGEAC. Le coût total de la prestation est fixé à 3 364,95 €.

DECISION 10.14.276 : Contrat de prêt de l'exposition « Coup de jeune sur le polar » avec la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise du 24 octobre au 28 novembre 2014
(Prise le 8 octobre 2014 – Enregistrée le 6 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat de prêt avec la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise domiciliée 28 avenue du Général Schmitz – 95300 – PONTOISE. La location est consentie à titre gratuit pour la période du 24 octobre au 28 novembre 2014.

DECISION 10.14.277 : Marché 14BT04 – Travaux de peinture et de faux plafonds – lot n°2 faux plafonds
(Prise le 9 octobre 2014 – Enregistrée le 14 octobre 2014)

Il a été décidé de signer le lot n°2 faux plafonds du marché 14BT04 avec l'entreprise Marlier Générale Isolation (MGI) située 83 rue de St Roch – 95260 – BEAUMONT SUR OISE. Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 35 201,76 € HT (42 242,11 € TTC).

DECISION 10.14.278 : Acceptation des indemnités d'assurance : Dégradation de potelets 25 bis boulevard Maurice Berteaux à Montmorency, suite à un accident de voiture dans la nuit du 22 au 23 février 2014
(Prise le 9 octobre 2014 – Enregistrée le 16 octobre 2014)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 889,55 € proposée par la SMACL domiciliée 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 – NIORT CEDEX 9.

DECISION 10.14.279 : Avenant au marché 14EV02 – Travaux de remplacement de structures de jeux
(Prise le 14 octobre 2014 – Enregistrée le 30 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un avenant avec le groupement conjoint composé des entreprises Val d'Oise Paysage JCM, mandataire du groupement, située route d'Eragny – 95480 – PIERRELAYE et Apy Sarl située 2/4 rue Faraday – 91150 – MENNECY. L'avenant est conclu pour un montant de 3 960 € HT (4 752 € TTC), en faveur uniquement de l'entreprise Val d'Oise Paysage.

DECISION 10.14.280 : Convention pour un stage « A la découverte des étoiles... » du 20 au 24 octobre 2014
(Prise le 14 octobre 2014 – Enregistrée le 20 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec la société Les Savants Fous domiciliée 30 rue du Bois Moussay – ZAC du Bois Moussay – 93240 – STAINS. Le coût de la prestation s'élève à 1 575 € TTC pour un stage du 20 au 24 octobre 2014.

DECISION 10.14.281 : Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Elles » avec le Studio Théâtre de Stains programmé le samedi 28 mars 2014 à la Briqueterie MLC à Montmorency
(Prise le 14 octobre 2014 – Enregistrée le 20 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec le Studio Théâtre de Stains domicilié 19 rue Carnot – 93240 – STAINS. Le coût total de la prestation est fixé à 2 215,50 € TTC.

DECISION 10.14.282 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 17 octobre 2014 – Enregistrée le 27 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec le CNFPT situé 13 boulevard de l'Hautil – 95092 – CERGY PONTOISE pour une formation les 19 et 20 novembre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 1 200 € TTC.

DECISION 10.14.283 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 17 octobre 2014 – Enregistrée le 27 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec la Fédération Nationale des Maisons d'Ecrivain & des Patrimoines Littéraires, Bibliothèque des Quatre-Piliers, BP 18 – 18001 – BOURGES CEDEX, pour une formation du 21 au 23 novembre 2014. Le montant total de la prestation est fixé à 110 € TTC.

DECISION 10.14.284 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 17 octobre 2014 – Enregistrée le 27 octobre 2014)

Il a été décidé de signer deux conventions de formation avec l'entreprise IPFAC-SEMAFOR située 1076 rue du Président Roosevelt – 60750 – CHOISY AU BAC, pour trois jours de formation aux habilitations électriques les 6, 7 et 21 novembre 2014. Le montant total de la prestation est fixé à 2 268 € TTC.

DECISION 10.14.285 : Convention d'animation avec l'association Bulle d'Ox pour l'animation d'un stage « Fabrication de Goodies » durant les vacances scolaires
(Prise le 20 octobre 2014 – Enregistrée le 21 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Bulle d'Ox domiciliée 15 avenue Jean Moulin – 93140 – BONDY pour un stage du 20 au 24 octobre 2014. Le coût total de la prestation est fixé à 500 € TTC.

DECISION 10.14.286 : Avenant n°1 au marché relatif aux travaux d'enfoncement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public
(Prise le 22 octobre 2014 – Enregistrée le 27 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un avenant avec le groupement Citéos/Filloux ayant pour mandataire l'entreprise Citéos Goussainville- Cegelec Paris située 21 rue Gaston Monmousseau – 95190 – GOUSSAINVILLE.

DECISION 10.14.287 : Marché de maintenance d'une dalle tactile multimédia
(Prise le 23 octobre 2014 – Enregistrée le 30 octobre 2014)

Il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise ADTM située 1418 rue Laroche – 33140 – CADAUJAC. Le montant du marché est de 560 € HT (672 € TTC) par an. Il est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit une durée totale de quatre ans, et prend effet rétroactivement à compter du 2 juin 2014.

DECISION 10.14.288 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 24 octobre 2014 – Enregistrée le 28 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec Ciril dont le siège social se situe 49 avenue Albert Einstein – 69100 – VILLEURBANNE pour une journée de formation au logiciel Civil Net Enfance le 3 novembre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 980 € nets de toutes taxes.

DECISION 10.14.289 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 24 octobre 2014 – Enregistrée le 28 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association Régionale d'Information et d'Actions Musicales en Ile-de-France située 9 rue La Bruyère – 75009 – PARIS pour une formation « Rythme, mouvement, percussions corporelles » du 6 au 21 novembre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 345 € TTC.

DECISION 10.14.290 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 27 octobre 2014 – Enregistrée le 30 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec Ciril situé 49 avenue Albert Einstein – 69100 – VILLEURBANNE pour une formation à Civil Net RH le 20 novembre 2014. Le montant de la prestation est fixé à 770 € TTC.

DECISION 10.14.291 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 27 octobre 2014 – Enregistrée le 30 octobre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec la société IPFAC-SEMAFOR domiciliée 1076 rue du Président Roosevelt – 60750 – CHOISY AU BAC pour trois jours de formation aux CACES IB et 3B du 17 au 19 décembre 2014 pour cinq agents des services techniques. Le montant de la prestation est fixé à 3 300 € TTC.

DECISION 10.14.292 : Acceptation des indemnités d'assurance : Dégât des eaux au 103 avenue Charles de Gaulle à Montmorency
(Prise le 28 octobre 2014 – Enregistrée le 30 octobre 2014)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 1 679,27 € proposée par la SMACL domiciliée 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 – NIORT CEDEX 9.

DECISION 11.14.293 : Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Lady Raymonde » le samedi 7 février 2015 à 20h30 salle Lucie Aubrac dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015
(Prise le 3 novembre 2014 – Enregistrée le 7 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société Les Concerts Parisiens dont le siège social est situé 21 rue Bergère – 75009 – PARIS. Le coût total de la prestation est fixé à 2 846,13 € TTC.

DECISION 11.14.294 : Fiche de prêt de l'exposition « La chaussée Jules César »
(Prise le 6 novembre 2014 – Enregistrée le 10 novembre 2014)

Il a été décidé de signer une fiche de prêt avec le Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise situé rue Alexandre Prachay – 95310 – SAINT OUEN L'AUMONE. Le prêt de cette exposition est accordé à titre gratuit du 17 novembre au 1^{er} décembre 2014.

DECISION 11.14.295 : Formulaire de prêt d'objets archéologiques pour l'exposition « La chaussée Jules César »
(Prise le 6 novembre 2014 – Enregistrée le 10 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un formulaire de prêt avec le Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise situé rue Alexandre Prachay – 95310 – SAINT OUEN L'AUMONE pour quinze objets antiques. Le prêt est accordé à titre gratuit du 12 novembre au 1^{er} décembre 2014.

DECISION 11.14.296 : Acceptation des indemnités d'assurance : Vitre brisée au Groupe scolaire Pasteur, sis place Claude Lalet à Montmorency
(Prise le 7 novembre 2014 – Enregistrée le 10 novembre 2014)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 118,52 € proposée par la SMACL domiciliée 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 – NIORT CEDEX 9.

DECISION 11.14.297 : Acceptation des indemnités d'assurance : Vitre brisée à la crèche Les Elfes sise 12 rue des Sublons à Montmorency
(Prise le 7 novembre 2014 – Enregistrée le 10 novembre 2014)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 99,83 € proposée par la SMACL domiciliée 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 – NIORT CEDEX 9.

DECISION 11.14.298 : Avenant au contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Pris en contes » daté du 4 juillet 2014 pour des représentations dans le cadre de « Livres en scène » dans les écoles communales
(Prise le 13 novembre 2014 – Enregistrée le 18 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un avenant avec la Compagnie Nagananda dont le siège social est situé chez Anne BREBION et Christophe URIEN, 7 rue Paul Cézanne – 95430 – AUVERS SUR OISE. Les représentations initialement programmées le 11 décembre 2014 sont avancées au 4 décembre 2014.

DECISION 11.14.299 : Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Pris en contes » les lundi 8 et mardi 9 décembre 2014 dans le cadre de « Livres en scène » dans les écoles communales
(Prise le 7 novembre 2014 – Enregistrée le 14 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec la Compagnie Nagananda dont le siège social se situe chez Anne BREBION et Christophe URIEN, 7 rue Paul Cézanne – 95430 – AUVERS SUR OISE. Le coût total de la prestation est fixé à 1 460 € TTC.

DECISION 11.14.300 : Mission de conseil pour sécuriser la communication institutionnelle en période préélectorale : Désignation d'un cabinet d'avocats
(Prise le 13 novembre 2014 – Enregistrée le 17 novembre 2014)

Il a été décidé de désigner la SELARL GALA, représentée par Maître Jean-Louis PERU et domiciliée 4 bis Cité Debergue – 75012 – PARIS. Les frais et honoraires seront réglés sur présentation d'un mémoire dans le cadre de la convention d'honoraires.

DECISION 11.14.301 : Avenant n°1 au marché de maintenance, d'assistance et de mise à jour du logiciel CCTP AO – Avenant de transfert
(Prise le 13 novembre 2014 – Enregistrée le 24 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un avenant de transfert avec la société IET, domiciliée 2-6 rue du Stade, 6 résidence du Stade – 57050 – LONGEVILLE LES METZ.

DECISION 11.14.302 : Contrat de prestation de service pour une lecture préparatoire à la venue d'une classe du lycée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency au spectacle « En attendant Godot » prévue le 14 novembre 2014
(Prise le 14 novembre 2014 – Enregistrée le 19 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec la Compagnie du Bredin dont le siège social est situé avenue de la Libération, BP 3 – 54390 – FROUARD. Le coût total de la prestation est fixé à 240 € TTC.

DECISION 11.14.305 : Convention de mise à disposition d'une salle avec l'association GIPE pour l'organisation d'une réunion le 28 novembre 2014 à partir de 20h
(Prise le 26 novembre 2014 – Enregistrée le 28 novembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association GIPE domiciliée 110 avenue de Domont – 95160 – Montmorency pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle dite « ancien réfectoire » de l'école élémentaire Pasteur le 28 novembre 2014 à partir de 20h.

DECISION 11.14.307 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 18 novembre 2014 – Enregistrée le 21 novembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec Ciril situé 49 avenue Albert Einstein – 69100 – VILLEURBANNE pour une journée de formation « Gestion des sécurités RH C/S » le 30 octobre 2014 pour un agent des Ressources humaines. Le coût de la prestation s'élève à 155 € nets de toutes taxes.

DECISION 11.14.308 : Convention de formation du personnel communal
(Prise le 18 novembre 2014 – Enregistrée le 21 novembre 2014)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association Régionale d'Information et d'Actions Musicales en Ile-de-France située 9 rue La Bruyère – 75009 – PARIS pour une formation Cours de composition chorégraphique : des outils pour la créativité, pour deux agents du Conservatoire, du 20 janvier au 14 avril 2015. Le coût de la prestation s'élève à 1114 € nets de toutes taxes.

DECISION 11.14.311 : Signature d'un contrat MAILEVA On Line
(Prise le 24 novembre 2014 – Enregistrée le 25 novembre 2014)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société MAILEVA, filiale du groupe La Poste, domiciliée 7 place des Cerclades – 95011 – CERGY PONTOISE Cedex pour l'envoi de lettres recommandées en ligne. Le montant de la prestation s'élève à 396 € TTC d'abonnement annuel et 5,68 € TTC par pli.

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

Après exposé de M. Strehajano, Président de la CAVAM,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activités présenté par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency au titre de l'exercice 2013,

DIT que ce document est tenu à la disposition du public en mairie principale aux jours et horaires habituels d'ouverture,

PRECISE que cette information sera communiquée par voie d'affichage sur les panneaux administratifs de la Ville.

2. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SRCI) CONCERNANT LE VAL D'OISE – SECTEUR DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

Après exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 8 abstentions,

EMET un avis favorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI),

APPROUVE le schéma présenté pour ce qui concerne la fusion de la CAVAM avec la CCOPF et dans la logique territoriale son extension aux deux communes de Saint-Prix et de Montlignon qui font partie intégrante du massif forestier,

DEMANDE cependant à monsieur le Préfet de Région de prendre en considération, dans son arrêté, la position qui sera exprimée par les élus de la ville d'Eaubonne.

3. FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHES COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2015

Après exposé de Mme L.E GUERN, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2015 les droits de place des marchés communaux comme suit :

Calcul des droits de place dus par les commerçants	Montant en 2014, en € HT	Application de + 1,29 % en 2015, en € HT
		soit sur la base 1,0128832439
Droits de place et de nettoyage		
Place de 2 m couverte, avec balayage	4,85	4,91
Place d'angle couverte	5,59	5,66
Place de 2m non couverte, avec balayage	3,84	3,89
Véhicules spécialement équipés pour la vente		
Véhicule inférieur à 6m	10,01	10,14
Véhicule compris entre 6m et 8m	13,66	13,84
Au delà de 8 m par mètre supplémentaire	3,18	3,22
Droit de stationnement et de déchargement		
Véhicule automobile	1,46	1,48
Autres véhicules	0,56	0,57
Droits additionnels de promotion et animation		
Par commerçant et par marché	1,97	2,00

FIXE le montant de la part fixe de la redevance annuelle versée par le délégataire à 1026 €.

4. TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE – ANNÉE 2015

Après exposé de M.GUIRAUDET, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE les montants des droits de voirie suivants, avec une augmentation de 1 % par rapport à ceux de l'année 2014,

DECIDE d'appliquer des droits de voirie pour les commerces ambulants hors délégation services publics selon le tableau ci-dessous :

	DESIGNATIONS	Tarifs 2014 en Euros T.T.C.	Tarifs 2015 en Euros T.T.C.
AUTORISATIONS AFFÉRENTES A L'OCCUPATION DU SOL	Stationnement (Benne, véhicules utilitaires, suillies, palissades, échafaudages au sol, dépôts de matériaux et gravois etc...): <i>Par jour et par m²</i> <i>Minimum de perception</i>	0.77 66.68	0.78 67.35
	Petits manèges ou petits spectacles inférieurs à 100 m ² :		
	<i>1 jour</i>	14.76	14.91
	<i>Tarif journalier du 2^{ème} au 7^{ème} jour</i>	1.27	1.28
	<i>Tarif journalier au-delà du 7^{ème} jour dans la limite d'un mois</i>	2.29	2.31
	Le m ² supplémentaire <i>Tarif journalier de 1 à 7 jours</i> <i>Tarif journalier au-delà du 7^{ème} jour dans la limite d'un mois</i>	0.25 0.71	0.25 0.72
AUTORISATIONS AFFÉRENTES A L'OCCUPATION DU SOL	Caravanes accompagnantes (maxi 1 par manège) :		
	<i>1 jour</i>	14.76	14.91
	<i>Tarif journalier du 2^{ème} au 7^{ème} jour</i>	1.27	1.28
	<i>Tarif journalier au-delà du 7^{ème} jour dans la limite d'un mois</i>	2.29	2.31
	Ensembles forains (environ 1 000 m ²)		
	<i>1 jour</i>	98.98	99.97
	<i>Tarif journalier du 2^{ème} au 7^{ème} jour</i>	6.46	6.52
	<i>Tarif journalier au-delà du 7^{ème} jour dans la limite d'un mois</i>	15.31	15.46
	Terrasses, étalages permanents (couverts et clos) : <i>Par an et par m²</i>	78.74	79.53
	Terrasses, étalages semi-permanents (non clos) : <i>Par an et par m²</i>	48.12	48.60
AUTORISATIONS AFFÉRENTES AUX OUVRAGES EN BORDEUR DE VOIES	Alignements	66.68	67.35
	Râteaux	66.68	67.35
	Enseignes – par enseigne	66.68	67.35
LOCATION DE MATÉRIELS DIVERS (BARRIÈRES, PANEAUX DE SIGNALISATION)	Location :		
	<i>Par unité et par jour</i>	4.69	4.74
	<i>La semaine</i>	11.57	11.68
	<i>Le mois</i>	22.69	22.92
	Transport du matériel : <i>Forfait</i>	45.92	46.38
Commerces ambulants Hors D.S.P.	Emplacement de 8 ml maximum : <i>La ½ journée par semaine pour une période d'un an</i>	213.40	215.53
	Emplacement à titre provisoire : <i>Par demi-journée</i>	5.34	5.39

FIXE pour l'année 2015 le montant de la caution pour les ensembles forains de plus de 100 m² à 2 629.53 € T.T.C. et 597.61 € T.T.C. pour les ensembles forains de moins de 100 m², soit une augmentation de 1 % par rapport à 2014,

PRÉCISE que pour les associations à but non lucratif poursuivant une activité d'intérêt général, celles-ci seront autorisées à occuper le domaine public gratuitement (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). Les barrières de ville seront mises à disposition gracieusement par la commune.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES, DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, AVENUE CHARLES DE GAULLE (ENTRE LA RUE PERQUEL ET L'AVENUE DE LA DIVISION LECLERC) - PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Après exposé de M.GUIRAUDET, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le programme 2015 pour la voie suivante : avenue Charles de Gaulle (voie départementale), entre la rue Perquel et l'avenue de la Division Leclerc,

SOLLICITE auprès du Conseil Général et du S.M.D.E.G.T.V.O, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre de l'intégration des ouvrages FRANCE TELECOM, E.R.D.F. et d'éclairage public dans l'environnement,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec FRANCE TELECOM et E.R.D.F relatives à la dissimulation des réseaux,

IMPUTE les dépenses et les recettes sur le budget 2015 ou 2016.

6. CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION DE REPETEURS DE M2O SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE M2O ET LA VILLE DE MONTMORENCY

Après exposé de M.BORDERIE, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention portant autorisation d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public, annexée à la délibération,

PRÉCISE que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

7. CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR ENTRE GrDF ET LA VILLE DE MONTMORENCY

Après exposé de M.BORDERIE, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur, annexée à la délibération,

PRÉCISE que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

8. REMPLACEMENT DE LA FENÊTRE DE LA SALLE DE DOUCHE DU LOGEMENT DE FONCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX; AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEPOSER AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA VILLE LA DECLARATION PREALABLE

Après exposé de Mme LE GUERN, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame Le Maire à déposer au nom et pour le compte de la Ville de Montmorency la déclaration préalable nécessaire au remplacement de la fenêtre du logement de fonction des Ateliers Municipaux.

9. RENOVATION DU PORCHE, DE L'APPENTIS ET D'UNE PARTIE DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE RUE GALLIENI : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA VILLE LA DECLARATION PREALABLE

Après exposé de Mme L.E. GUERN, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 8 abstentions,

AUTORISE Madame Le Maire à déposer au nom et pour le compte de la Ville de Montmorency la déclaration préalable nécessaire à la rénovation du porche, de l'appentis et d'une partie du mur d'enceinte du cimetière rue Gallieni.

RESSOURCES HUMAINES

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après exposé de M.ISARD, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CREE :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 11h00 hebdomadaires,
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 7h00 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 2h00 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8h30 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 15h30 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 9h00 hebdomadaires,
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 14h30 hebdomadaires.

SUPPRIME :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine,
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à raison de 07h30 hebdomadaires,
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 13h00 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12h00 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 08h00 hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 03h00 hebdomadaires,
- 4 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe,
- 1 emploi spécifique de « Contrôleur de gestion »,
- 1 emploi spécifique de « Responsable du service financier ».

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

11. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Après exposé de M.ISARD, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la VILLE de MONTMORENCY par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018 pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accident du travail) au taux de 1.57 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 5 jours sur le(s) risque(s) d'arrêts de travail liés aux accidents de service ou de trajet,

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe,

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois,

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

ADMINISTRATION GENERALE

12. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE

Après exposé de Mme HOYAUX, le Conseil Municipal par 26 voix pour, 8 voix contre, Mme le Maire ne prenant pas part au vote,

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Madame le Maire pour l'ensemble des actions judiciaires engagées ou à venir devant toutes les juridictions judiciaires compétentes, y compris l'exercice de toutes les voies de recours, suite aux propos tenus par Monsieur François Pecnard par courrier électronique en date du 15 octobre 2014 et envoyé à une liste de diffusion dont l'ensemble des destinataires n'est, semble-t-il, pas lié par une communauté d'intérêt,

DECIDE de prendre en charge en charge, au titre de la protection fonctionnelle, l'ensemble des frais afférents devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

13. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 47 RUELLER DES BLOTS (PARCELLES AW 589 ET AW 591) : CHOIX DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE COMPROMIS ET L'ACTE DE VENTE

Après exposé de M.OLIVIER, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 8 voix contre,

DECIDE la vente, par une agence immobilière, qui sera désignée conformément aux règles du code des marchés publics, de l'immeuble sis 47 Ruelle des Blots – 95 160 MONIMORENCY, d'une superficie de 1 016m², pour un prix de base de 240 000 €, hors frais d'agence et frais d'acquisition en sus à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette vente avec l'acquéreur retenu.

14. NOUVELLE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES

Après exposé de M. ASSARINI,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation de :

Collège Charles Le Brun : 1 représentant titulaire du Conseil Municipal
1 représentant suppléant du Conseil Municipal

Sont candidats :

<u>Membre titulaire</u> Hicham ASSARINI	<u>Membre suppléant</u> Aline REVET
--	--

Ont obtenu : 27 voix pour et 8 abstentions

<u>Membre titulaire</u> Hicham ASSARINI	<u>Membre suppléant</u> Aline REVET
--	--

Sont élus :

<u>Membre titulaire</u> Hicham ASSARINI	<u>Membre suppléant</u> Aline REVET
--	--

Collège Pierre de Ronsard : 2 représentants titulaires du Conseil Municipal
2 représentants suppléants du Conseil Municipal

Sont candidats :

<u>Membres titulaires</u> Muriel HOYAUX Hicham ASSARINI	<u>Membres suppléants</u> Aline REVET Michèle NOACHOVITCH
---	---

Ont obtenu : 27 voix pour et 8 abstentions

<u>Membres titulaires</u> Muriel HOYAUX Hicham ASSARINI	<u>Membres suppléants</u> Aline REVET Michèle NOACHOVITCH
---	---

Sont élus

<u>Membres titulaires</u> Muriel HOYAUX Hicham ASSARINI	<u>Membres suppléants</u> Aline REVET Michèle NOACHOVITCH
---	---

Lycée J.J. Rousseau : 2 représentants titulaires du Conseil Municipal
2 représentants suppléants du Conseil Municipal

Sont candidats :

<u>Membres titulaires</u> Hicham ASSARINI Michèle NOACHOVITCH	<u>Membres suppléants</u> Aline REVET Evelyne BONNET
---	--

Ont obtenu : 27 voix pour et 8 abstentions

<u>Membres titulaires</u> Hicham ASSARINI Michèle NOACHOVITCH	<u>Membres suppléants</u> Aline REVET Evelyne BONNET
---	--

Sont élus :

<u>Membres titulaires</u> Hicham ASSARINI Michèle NOACHOVITCH	<u>Membres suppléants</u> Aline REVET Evelyne BONNET
---	--

Lycée professionnel Turgot : 2 représentants titulaires du Conseil Municipal
2 représentants suppléants du Conseil Municipal

Sont candidats :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Hicham ASSARINI	Muriel HOYAUX
Armelle JOSSERAN	Annie QUIRET

Ont obtenu : 27 voix pour et 8 abstentions

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Hicham ASSARINI	Muriel HOYAUX
Armelle JOSSERAN	Annie QUIRET

Sont élus :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Hicham ASSARINI	Muriel HOYAUX
Armelle JOSSERAN	Annie QUIRET

ETAT CIVIL ET CITOYENNETE

15. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Après exposé de M.ISARD, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de fixer la rémunération des agents chargés du recensement rénové de la population 2015 à un montant de 1000 € brut.

16. REVISION DES TAXES FUNERAIRES

Après exposé de M.ISARD, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2015, le montant des taxes funéraires comme suit :

Nature des Taxes	Montants 2015
Taxe inhumation	30,96 €
Forfait mensuel caveau provisoire	59,38 €
Tarif journée au-delà de 30 J	2,86 €
Taxe convoi, arrivée, départ	44,51 €

17. REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

Après exposé de M.ISARD, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2015, le tarif des concessions funéraires dans les cimetières comme suit, étant précisé qu'il ne sera plus attribué de concessions perpétuelles :

CIMETIERES RUE DE GROSLAY ET RUELLE DES BLOTS

Durées Concessions	Montants
15 ANS	170,78 €
30 ANS	432,25 €
50 ANS	1147,44 €
Cases Columbarium	
10 ANS	170,78 €
15 ANS	374,03 €
30 ANS	587,88 €

CIMETIERE DES CHAMPEAUX, RUE GALLIENI

Durées Concessions	Montants
30 ANS (Renouvellement)	1093,47 €
50 ANS	1147,44 €

18. REVISION DES TARIFS DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Après exposé de M.ISARD, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les tarifs comme suit :

BORDEREAU DE TARIFS CHAMBRE FUNERAIRE DE MONTMORENCY

Séjour en chambre froide ou dans une pièce à usage privatif (1)	Prix HT 2015	Prix TTC 2015
Séjour de 24 heures	167,82 €	201,38 €
Après vingt-quatre heures et par tranche de douze heures supplémentaires	62,46 €	74,95 €
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	47,18 €	56,62 €

(1) En cas de séjour dans une pièce à usage privatif, seul le matériel d'exposition de corps pourra être éventuellement facturé en sus du séjour et ce sur la base du tarif général de la société comme dans un domicile privé.

JEUNESSE

19. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE : ACTION SUR LE THEME DES CULTURES URBAINES MENEES AVEC LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) EN MAI 2015.

Après exposé de M.ASSARINI, le Conseil Municipal à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'organisation d'une action sur le thème des cultures urbaines menée par la Ville de Montmorency.

SCOLAIRE / ENFANCE

20. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – DEMANDES DE SUBVENTION 2014-2015

Après exposé de Mme HOYAUX, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 8 abstentions,

AUTORISE Madame le Maire à :

- Instruire et adresser les dossiers relatifs au fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires et solliciter l'aide spécifique rythmes éducatifs auprès, respectivement, des services de l'Etat concernés et de la Caf du Val d'Oise
- engager en tant que de besoin les démarches nécessaires à l'agrément des Temps d'Activités Périscolaires auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- signer tout document afférent.

21. ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2015

Après exposé de M.OLIVIER, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à verser des acomptes sur subventions à hauteur de 25% de la subvention accordée pour l'année 2014, jusqu'au vote du budget 2015 et de la délibération attribuant les subventions à diverses associations, dans la limite des organismes et montants figurant dans le tableau ci-dessous et sous réserve de la présentation par ces entités d'une demande justifiée de versement :

Associations	Subventions votées en 2014	Acomptes 2015
M.L.C	368 000,00 €	92 000,00 €
A.M.J.	113 500,00 €	28 375,00 €
Club de l'Amitié	22 750,00 €	5 687,50 €
CCAS	1 782 300,00 €	445 575,00 €
CAISSE DES ECOLES	40 000,00 €	10 000,00 €

22. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET VILLE

Après exposé de M.OLIVIER, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, ci-après, annexée à la délibération,

Dépenses de la section de Fonctionnement :

Chapitres	Libellés	Montants
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	
	61522 – Entretien et réparation	- 50 000,00 €
	6188 – Autres frais divers	- 130 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
	6531 – Indemnités des élus	- 30 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 15 024,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	
	66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 70 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
	73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC)	+ 185 024,00 €
Total dépenses		+ 30 000,00 €

Recettes de la section de Fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Montants
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	7788 – Autres recettes exceptionnelles	+ 30 000,00 €
Total recettes		+ 30 000,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses

MODIFIE en conséquence le Budget 2014 de la Ville.

23. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Après exposé de M.OLIVIER, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2014), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

PRÉCISE le montant et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitres – libellés	Crédits ouverts en 2014	Autorisations de dépenses
20- Immobilisations incorporelles	110.600€	27.650€
21- Immobilisations corporelles	2.243.100€	560.775€
23- Immobilisations en cours	5.515.000€	1.378.750€
Total	7.868.700€	1.967.175€

24. DENONCIATION DE LA CONVENTION FONJEP LIANT LA VILLE, LA FEDERATION DES MJC D'ILE-DE-FRANCE ET LE FONJEP POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (MLC)

Après exposé de M.OLIVIER, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

DECIDE de dénoncer le contrat n°ZO 2842 de financement de Directeur de la Maison des Loisirs et de la Culture de Montmorency liant la Ville de Montmorency, la Fédération Régionale des MJC et le FONJEP,

DIT que cette dénonciation prendra effet le 1^{er} janvier 2016 conformément aux dispositions de l'article 5.2 du contrat n°ZO 2842.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette dénonciation.

CULTURE / PATRIMOINE

25. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE FORUM DES ECOLES DE MUSIQUE DU VAL D'OISE 2015 – VALLEE DE MONTMORENCY – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Après exposé de Mme FAURE, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat, annexée à la délibération, proposée par le Conseil Général pour l'organisation de la manifestation du 28 mai 2015 à Franconville et des interventions des artistes au sein de l'établissement durant l'année scolaire 2014/2015.

26. DEMANDES DE SUBVENTIONS ADRESSÉES À L'ÉTAT ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – ANNÉE 2015

Après exposé de Mme FAURE, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'État et des Collectivités Territoriales les subventions relatives au musée pour l'année 2015,

PRECISE qu'il sera rendu compte au Conseil Municipal des projets ayant fait l'objet de participations financières au titre de la présente délibération.

27. ADOPTION DU TARIF APPLICABLE AUX EXPOSANTS ET PRESTATAIRES POUR LA MANIFESTATION « LES NATURELLES DE MONTMORENCY » - PRINTEMPS 2015

Après exposé de M.GUIRAUDET, le **Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOpte le tarif suivant pour l'édition 2015 :

- 37,50 Euros par mètre linéaire (forfait électricité et mise à disposition du matériel compris selon besoins : tentes, chaises et tables).

Selon les conditions suivantes :

La réservation des emplacements sera effective à partir du moment où les exposants se seront acquittés de leur droit d'inscription.

Les exposants devront payer leur emplacement au moment de leur inscription. En cas de désistement de leur part, cette somme sera conservée par la Ville. Cependant, dans le cas où la Ville déciderait l'annulation de cette manifestation, la participation des exposants leur serait reversée intégralement.

Les recettes seront affectées au budget communal en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1heure 45 minutes.



Michèle BERTHY
Maire
Conseillère générale
Vice-présidente de la CAVAM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Berty', written over a horizontal line.